

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Réunion de la CLE

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Ordre du jour

- Présentation du projet de SAGE pour adoption
- Organisation et calendrier de la consultation sur le projet de SAGE
- Rapport annuel d'activités 2012
- Contrat régional de bassin versant (CRBV)

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Une révision nécessaire

- Mise en conformité avec la LEMA de 2006
 - ▶ Modification des documents constituant le SAGE
- Mise en comptabilité avec le SDAGE 2010-2015
 - ▶ Intégration des attentes de SDAGE dans le SAGE

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

... mais une opportunité

- Valorisation du premier SAGE
- Continuité des actions engagées
- Ajustement/ complément du SAGE
 - ▶ Attentes de la CLE
 - ▶ Evaluation du SAGE
 - ▶ Actions en cours sur le bassin
 - ▶ Evolutions réglementaires

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Révision du SAGE

- **3 enjeux**
 - ▶ Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques
 - ▶ Optimisation de la gestion quantitative de la ressource
 - ▶ Amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines
- **3 mots « Clé »**
 - ▶ Concertation
 - ▶ Communication
 - ▶ Connaissance

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Elaboration du projet de SAGE par la CLE

```

    graph TD
      A["7 réunions début 2011  
Bilan du 1er SAGE et expression des attentes de la CLE"] --> B["juin 2011  
Définition de l'orientation stratégique du SAGE"]
      B --> C["3 réunions mars 2012  
Analyse de l'ensemble des propositions de dispositions"]
      C --> D["Décembre 2012 - janvier 2013  
Consultation de la CLE sur le projet de SAGE"]
      D --> E["Projet soumis à la CLE pour adoption"]
  
```

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Le projet de SAGE

SAGE

- Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)
- Le règlement
- Le rapport environnemental
- Le rapport de présentation

Consultation de l'autorité environnementale

Dossier d'enquête publique

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques

(Art. R212-46 CE)

- Synthèse de l'état des lieux
- Exposé des enjeux de la gestion de l'eau
- Définition des objectifs généraux et des moyens prioritaires pour les atteindre, assorti du calendrier de mise en œuvre
- Délais et conditions de mise en compatibilité des décisions administratives prises dans le domaine de l'eau
- Moyens matériels et financier de mise en œuvre et suivi

Document opposable aux décisions administratives

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Le PAGD

3 enjeux / 9 objectifs généraux

- Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux naturels
 - ▶ Améliorer la morphologie des cours d'eau
 - ▶ Préserver et restaurer les zones humides
 - ▶ Limiter l'impact des plans d'eau
- Optimisation de la gestion quantitative de la ressource
 - ▶ Économiser l'eau
 - ▶ Maîtriser et diversifier les prélèvements
 - ▶ Réduire le risque inondation
- Amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines
 - ▶ Limiter les rejets ponctuels
 - ▶ Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau
 - ▶ Réduire l'utilisation des pesticides

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

PAGD

Enjeu I - Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et milieux associés

Objectif général 1 - Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau

- 5 moyens permettant d'attendre cet objectif
 - ▶ Poursuivre et renforcer les actions coordonnées de restauration des cours d'eau
 - ▶ Adapter les ouvrages pour améliorer la dynamique des cours d'eau
 - ▶ Restaurer les conditions de migration piscicole
 - ▶ Protéger et entretenir les berges
 - ▶ Améliorer la connaissances des têtes de bassin
- 16 dispositions
- Points d'attention
 - ▶ Concertation avec l'ensemble des acteurs concernés
 - ▶ Attente forte du SDAGE et du comité de bassin sur le taux d'étagement
 - ▶ Communication, sensibilisation et valorisation des actions menées
- Acteurs principaux concernés
 - ▶ Syndicats de bassin

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

PAGD

Enjeu I - Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et milieux associés

Objectif général 2 - Préserver et restaurer les zones humides

- 2 moyens permettant d'attendre cet objectif
 - ▶ Préserver les zones humides
 - ▶ Entretien et restaurer les zones humides
- 8 dispositions
- Points d'attention
 - ▶ Poursuite du travail engagé sur les zones humides fonctionnelles
 - ▶ Concertation notamment avec la profession agricole
- Acteurs principaux concernés
 - ▶ Collectivités
 - ▶ Profession agricole

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

PAGD
Enjeu I - Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et milieux associés

Objectif général 3 – Limiter l'impact des plans d'eau

- 2 moyens permettant d'attendre cet objectif
 - ▶ Limiter et encadrer la création de plans d'eau
 - ▶ Optimiser la gestion des plans d'eau
- 7 dispositions
- Points d'attention
 - ▶ Lien avec le SDAGE
 - ▶ Respect de la réglementation
- Acteurs principaux concernés
 - ▶ Propriétaires et gestionnaires de plans d'eau
 - ▶ Collectivités
 - ▶ Services de l'Etat

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

PAGD
Enjeu II - Optimisation de la gestion quantitative de la ressource

Objectif général 4 – Economiser l'eau

- 2 moyens permettant d'attendre cet objectif
 - ▶ Réduire les consommations
 - ▶ Limiter les pertes des réseaux d'alimentation en eau potable
- 6 dispositions
- Points d'attention
 - ▶ Dispositions visant l'ensemble des usagers du bassin
 - ▶ Exemplarité des collectivités
 - ▶ Poursuite des efforts menés par les collectivités sur le renouvellement des réseaux
- Acteurs principaux concernés
 - ▶ Ensemble des usagers
 - ▶ Collectivités

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

PAGD
Enjeu II - Optimisation de la gestion quantitative de la ressource

Objectif général 5 – Maîtriser et diversifier les prélèvements

- 2 moyens permettant d'attendre cet objectif
 - ▶ Gérer l'étiage
 - ▶ Promouvoir l'utilisation des eaux souterraines
- 7 dispositions
- Préalable : priorité à l'AEP
- Points d'attention
 - ▶ Irrigation
 - ▶ Gestion des eaux souterraines
- Acteurs principaux concernés
 - ▶ Profession agricole
 - ▶ Services de l'Etat
 - ▶ Collectivités

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

PAGD
Enjeu II - Optimisation de la gestion quantitative de la ressource

Objectif général 6 – Réduire le risque inondation

- 2 moyens permettant d'attendre cet objectif
 - ▶ Protéger et sensibiliser au risque inondation
 - ▶ Limiter les ruissellements
- 5 dispositions
- Points d'attention
 - ▶ Limitation des ruissellements
 - ▶ Gestion des eaux pluviales
- Acteurs principaux concernés
 - ▶ Maîtres d'ouvrage publics ou privés
 - ▶ Collectivités
 - ▶ Profession agricole

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

PAGD
Enjeu III - Amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines

Objectif général 7 – Limiter les rejets ponctuels

- 3 moyens permettant d'attendre cet objectif
 - ▶ Poursuivre l'amélioration des systèmes d'assainissement collectif et industrie
 - ▶ Améliorer les systèmes d'assainissement non collectif
 - ▶ Maîtriser les risques de pollution ponctuelle liés aux ruissellements
- 4 dispositions
- Points d'attention
 - ▶ Appui sur les réglementations et référentiels existants pour l'assainissement
 - ▶ Gestion des eaux pluviales
- Acteurs principaux concernés
 - ▶ Collectivités
 - ▶ Industriels
 - ▶ Particuliers

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

PAGD
Enjeu III - Amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines

Objectif général 8 – Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau

- 2 moyens permettant d'attendre cet objectif
 - ▶ Restaurer la qualité de l'eau à l'échelle des sous-bassins versants
 - ▶ Préserver, restaurer et entretenir le bocage
- 7 dispositions
- Points d'attention
 - ▶ Initiatives locales en appui des dispositifs existants
 - ▶ Actions en faveur du bocage
 - ▶ Concertation notamment avec la profession agricole
- Acteurs principaux concernés
 - ▶ Profession agricole
 - ▶ Collectivités

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

PAGD
Enjeu III - Amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines

Objectif général 9 – Réduire l'utilisation des pesticides

- 2 moyens permettant d'atteindre cet objectif
 - Poursuivre les démarches de réduction
 - Renforcer la connaissance et la communication
- 6 dispositions
- Points d'attention
 - Communication auprès des particuliers
 - Anticipation lors de la conception des projets
 - Connaissance sur l'utilisation des pesticides
- Acteurs principaux concernés
 - Ensemble des usagers

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

PAGD
Moyens de mise en œuvre du SAGE

Rôle de la CLE

- Faire vivre le SAGE
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE
- Renforcer la communication
 - Acteurs du bassin et grand public
 - Valorisation des actions menées sur le bassin
 - Sensibilisation sur des thèmes spécifiques
- Vérifier la compatibilité des dossiers transmis pour avis

Moyens d'animation et de coordination

- Continuité des moyens existants
 - Mise à disposition des moyens d'animation par le CG 53 et répartition des charges entre les départements concernés

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

PAGD
Estimation financière

- Moyens nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du SAGE (6 ans)
- Estimation à considérer avec précaution
 - Actions en cours et coût lié au SAGE incertain
 - Mise en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage
 - Coûts futurs connus qu'après étude
 - Quantification complexe
- Montants pas uniquement induits par le SAGE
- Pas d'intégration des montants des actions faisant déjà l'objet de programmes

Mise en œuvre du SAGE	Enjeu I - Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	7 450 000 €
	Enjeu II - Optimisation de la gestion quantitative de la ressource	570 000 €
	Enjeu III - Amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines	1 120 000 €
Suivi de la mise en œuvre (animation & communication)		840 000 €
		10 millions d'€

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

PAGD
Moyens de suivi du SAGE

- Objectifs
 - Suivre la mise en œuvre des actions
 - Évaluer leur efficacité
 - Communiquer sur l'avancement du SAGE
- Valorisation du travail mené pour l'évaluation du 1^{er} SAGE

58 indicateurs de suivi

- 14 indicateurs de pression : suivi des pressions exercées par les activités humaines sur l'environnement et de l'évolution socio-économique du bassin
- 12 indicateurs d'état de la ressource : évaluation de l'état des ressources en eau et des milieux et de l'efficacité des actions du SAGE
- 32 indicateurs de réponse : évaluation des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le SAGE

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Le règlement

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Le règlement
(Art. R212-46 CE)

- Renforce la portée de certaines dispositions du PAGD
 - Opposable aux tiers et aux actes administratifs
- Apporte des précisions :
 - Répartition ou conditions d'utilisation de la ressource en eau
 - installations, ouvrages ou travaux (décisions administratives)
 - Préservation/restauration dans certains secteurs spécifiques
- Assorti de documents cartographiques (la règle est territorialisée)

2 règles pour le SAGE Mayenne relatives aux plans d'eau

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Règlement Article 1 – Limiter la création des plans d'eau

- Objet de l'article 1
 - ▶ Limiter la multiplication des plans d'eau dans les secteurs les plus sensibles
- Secteurs à forte densité de plans d'eau
- Déclinaison sur le bassin de la Mayenne de la disposition 1C-2 du SDAGE

Detailed description: A map of the Mayenne basin showing various water management sectors. A legend indicates 'Eaux courantes de la Mayenne' (orange) and 'Eaux courantes de la Sarthe' (yellow). A scale bar shows 0, 10, 20 km. The map is titled 'Règlement Article 1 – Limiter la création des plans d'eau'.

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Règlement Article 2 – Mettre en adéquation l'alimentation des plans d'eau avec la disponibilité de la ressource

- Objet de l'article 2
 - ▶ Raisonner et optimiser l'alimentation des plans d'eau sur les secteurs sensibles
- Secteurs à forte densité de plans d'eau présentant des débits d'étiage faible
- Définition de la période durant laquelle les plans d'eau peuvent être alimentés

Detailed description: A map of the Mayenne basin showing various water management sectors. A legend indicates 'Eaux courantes de la Mayenne' (orange) and 'Eaux courantes de la Sarthe' (yellow). A scale bar shows 0, 10, 20 km. The map is titled 'Règlement Article 2 – Mettre en adéquation l'alimentation des plans d'eau avec la disponibilité de la ressource'.

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Synthèse PAGD + règlement

Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)
66 dispositions

- 7 dispositions de mise en compatibilité
- 57 recommandations
 - 47 orientations de gestion
 - 10 actions de communication
- 2 rappels réglementaires

Le règlement
2 articles

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Le rapport environnemental

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Le rapport environnemental

Cadre et principe de l'évaluation environnementale

- Application de la Directive relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (2001)
 - ▶ Plans ou programmes susceptibles d'avoir incidences sur l'environnement et fixant le cadre des décisions ultérieures
- Contenu défini par l'art. R122-20 du code de l'environnement

→ Evaluation des incidences possibles du SAGE sur l'environnement

Consultation sur le rapport environnemental

- Autorité environnementale (transmis pour avis avec projet de SAGE)
- Public (document du dossier d'enquête publique)

Proposition : dans le dossier de consultation des assemblées

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Effets du SAGE sur l'environnement

- Quantité des ressources en eau
 - ▶ Diminution des pressions de prélèvements et prévention des situations de crise
 - ▶ Limitation des ruissellements et de l'importance des crues
 - ▶ Limitation de la mobilisation de nouvelles ressources et sécurisation de l'AEP
 - ▶ Effet positif des actions visant les milieux aquatiques
 - Cours d'eau - zones humides - plans d'eau
- Qualité des ressources en eau
 - ▶ Amélioration de la qualité des ressources
 - Effet cumulatif de l'ensemble des dispositions de l'enjeu III
 - ▶ Effet positif des actions visant les milieux aquatiques
 - Cours d'eau - zones humides - plans d'eau

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Effets du SAGE sur l'environnement

- **Milieux aquatiques**
 - ▶ Amélioration de la qualité morphologique et de la fonctionnalité des milieux
 - ▶ Attention particulière portée aux zones humides
 - ▶ Effet positif des actions visant l'amélioration de la qualité des eaux et la maîtrise des prélèvements
- **Faune, Flore et biodiversité**
 - ▶ Effets positifs sur la faune et la flore aquatique
 - Effet cumulatif des dispositions du SAGE
 - ▶ Maintien/développement de la biodiversité aquatique et terrestre
 - Corridors écologiques : cours d'eau, bocage, zones humides
 - ▶ Préservation des milieux abritant des espèces remarquables

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Effets du SAGE sur l'environnement

- **Santé humaine**
 - ▶ Alimentation en eau potable des populations (qualité et quantité des ressources)
 - ▶ Sensibilisation aux risques liés à l'utilisation des pesticides
- **Paysage et patrimoine**
 - ▶ Impact du SAGE sur le paysage = gestion et aménagement de l'espace
 - Maintien et restauration de paysages (vallées, bocage et zones humides)
 - ▶ Amélioration du cadre de vie
- **Qualité de l'air, énergies renouvelables et gaz à effets de serre**

Impacts indirects des dispositions du SAGE sur la qualité de l'air

 - ▶ Réduction de l'utilisation des pesticides et diminution de leur diffusion
 - ▶ Contribution à la production d'énergie renouvelable

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Le rapport de présentation

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Le rapport de présentation

- Document d'aide à la lecture du SAGE
- Accompagne la consultation du public
- Contenu du rapport de présentation
 - ▶ Contexte et historique du 1^{er} SAGE
 - ▶ Contexte et organisation de la révision
 - ▶ Portée juridique du SAGE
 - ▶ Contenu du SAGE
 - ▶ Suivi et évaluation

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Vote de la CLE sur le projet de SAGE

Documents soumis au vote :

- **Projet de SAGE**
 - ▶ PAGD
 - ▶ Règlement
- Rapport environnemental
- Rapport de présentation

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Consultation sur le projet de SAGE

Point N2

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Consultation sur le projet de SAGE

- Consultation
 - ▶ des assemblées
 - ▶ de l'autorité environnementale
 - ▶ du public
- Documents obligatoires pour la consultation
 - ▶ PAGD
 - ▶ Règlement
 - ▶ Rapport environnemental
 - ▶ Rapport de présentation

Assemblées } Autorité environnementale } Public

Propositions : Envoi de l'ensemble de documents pour la consultation des assemblées

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Calendrier de consultation sur le projet de SAGE

- Consultation des **assemblées** : **31 mai au 30 septembre (4 mois)**
 - ▶ Conseils régionaux
 - ▶ Conseils généraux
 - ▶ Chambres consulaires
 - ▶ Communes
 - ▶ Groupements compétents : communautés de communes, syndicats de bassin, syndicats de production et de distribution d'eau potable
 - ▶ PNR Normandie-Maine (2 mois)
 - ▶ Comité de gestion des poissons migrateurs
 - ▶ CLE des SAGE voisins
- Consultation de l'**autorité environnementale** : **15 juin au 15 septembre (3 mois)**
- Consultation du **comité de bassin** : présentation le **3 octobre 2013**

↓

Enquête publique : fin 2013 - début 2014 (30 jours à 2 mois)

↓

Approbation du SAGE par le préfet
éventuellement modifié pour tenir compte des avis

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Communication sur le projet de SAGE

- Communication lors de la phase de consultation des assemblées et de l'autorité environnementale
- Proposition d'organisation
 - ▶ 2 réunions d'information : jeudi 20 juin et jeudi 27 juin (après-midi)
 - Orne, Manche et nord Mayenne
 - Centre et sud Mayenne et Maine-et-Loire
 - Invitation des instances consultées
 - ▶ Présentation de la démarche de révision et mise à disposition du projet de SAGE sur le site Internet

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Rapport annuel d'activités 2012

Point N°3

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Commission locale de l'eau

- 1 réunions de la CLE :
 - ▶ Validation de l'état des lieux du SAGE
 - ▶ Présentation des projets de documents du SAGE
 - ▶ Consultation sur la révision du SDAGE Loire-Bretagne
- 3 réunions du bureau de la CLE :
 - ▶ Révision du SAGE
 - Projet d'état des lieux du SAGE
 - Projets de documents du SAGE
 - ▶ Adaptation du guide d'identification des zones humides fonctionnelles
 - ▶ Avis sur les dossiers transmis

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Révision du SAGE

- Etat des lieux du SAGE
 - ▶ Validé le 14 décembre après prise en compte des observations de la CLE
- Concertation de la CLE
 - ▶ 3 réunions en mars
 - ▶ Étude de l'ensemble des propositions de dispositions
- Finalisation des projets de documents du SAGE
 - ▶ Reprise des attentes de la CLE exprimées lors de la concertation
 - ▶ Apport de compléments et d'ajustements sur certaines dispositions
- Evaluation environnementale du SAGE
- Organisation pour la finalisation de la révision
 - ▶ Proposition d'organisation du bureau précisée par la CLE le 14 décembre

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Mise en œuvre du SAGE

- Appui à l'identification des zones humides fonctionnelles
 - ▶ Adaptation du guide d'identification suite aux retours d'expériences des acteurs du bassin
 - ▶ Appui aux démarches engagées
- Suivi des actions inscrites au 2nd contrat régional de bassin versant (CRBV)
 - ▶ Signature du 2nd CRBV en mars 2012
- Avis sur les dossiers transmis
 - ▶ 17 dossiers
- Suivi des dossiers pour informations
 - ▶ 105 dossiers

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Communication

- Site Internet
 - ▶ Fréquentation relativement stable depuis 2010
 - ▶ Nombre de visites : 11 567
 - ▶ Visites de + de 5 mn : 9,6%
 - ▶ Pages les plus visitées
 - La démarche SAGE
 - Les économies d'eau
 - Les données sur le bassin
- ➔ Réorganisation du site Internet afin de faciliter la mise en œuvre du SAGE
- Interventions

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Budget et financement

- Budget 2012 : 133 433 € (139 381 € en 2011)

Dépenses de personnel	96 264 €
Charges à caractère général	20 543 €
Études	16 002 €
Communication	634 €
Total	133 443 €

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Vote de la CLE sur le rapport annuel d'activités 2012

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Contrat régional de bassin versant

- Point d'avancement
- Poursuite

Point N°4

12 avril 2013

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Le contrat régional de bassin versant (CRBV)

Contrat entre :

- La Région des Pays-de-la-Loire,
- La commission locale de l'eau
- Le Conseil général 53 (structure animatrice du SAGE)

➔ Pour le financement des actions en faveur de la préservation des ressources, de l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux naturels

Contrat de 3 ans :

2008-2010 :
942 038 € de subventions attribuées (70 % du contrat),

2011-2013 :
972 805 € de subventions inscrites (engagement 61 % du contrat en avril 2013)

- Pour 2013 :
 - Bilan du CRBV
 - Avenant

12 avril 2013

La poursuite du CRBV

2014-2016

- ▶ Appel à projets dès mi-2013 pour présenter un nouveau CRBV début 2014
- ▶ Continuité dans les opérations
- ▶ Plusieurs contrats en parallèle

Ou

2015-2017

- ▶ Année de transition en 2014
- ▶ Appel à projets mi-2014 pour présenter un nouveau CRBV fin 2014-début 2015
- ▶ Suite aux élections de 2014
- ▶ Sur la base du nouveau SAGE
- ▶ En cohérence avec les programmes pluriannuels de restauration des cours d'eau
- ▶ Pas de crédits supplémentaires



Proposition : année de transition en 2014

Priorités : restauration des cours d'eau, préservation des zones humides, préservation du bocage
Préparation du CRBV au plus tôt en 2014 (possibilité d'y intégrer les opérations démarrant fin 2014) pour une signature début 2015

12 avril 2013